

Ref : CA2024/62

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2024

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES PUBLICS
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ LES SAMEDIS**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **11 octobre 2024** réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.954-2,
Vu la circulaire DGRH A1-2 n°0023 du 17 février 2017,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Après consultation du comité social d'administration d'établissement de l'Université Bordeaux Montaigne,
Entendu l'exposé de Madame la directrice du service commun de la documentation de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) approuve le dispositif d'organisation de l'accueil des publics dans les bibliothèques de l'université les samedis, selon les modalités définies en note ci-jointe à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 11 octobre 2024.

Membres présents	19
Membres représentés	15
Abstention (s)	3
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

7 NOV. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

7 NOV. 2024